

LE BULLETIN DE LA FERME

VOLUME XIII, PAGE 561

Achetez et vendez par le moyen des petites annonces

DIVERS

VOULEZ-VOUS RIRE.—Demandez Oracle du mariage, 10 cents, avec catalogue français; farces monologues, chansons, livres rares, curieux, magie. Edg. Hartman, 4835 Saint-Denis, Montréal, J. n.o.

APICULTURE.—Gan., en caoutchouc, \$2.50; Conteneur à discopercler; moyen 65¢; grand: \$1.30; Cuveau: 9 pour \$1.00. Luminaires: \$1.35, francs. Réervoirs à miel: 400 livres. Ruches, écrans, four gaumes, boîtes à miel, etc. Jacques Verret, négociant en fournitures pour les abeilles, Charlesbourg, Qué. J. N. O. X 76

ATTENTION.—Joseph Blanchette, South Durham, Qué., fabricant d'articles en laine, tels que danelle, étoffe, châle, mackinaw, couverte pour lit, couverte de voiture, lainage; manufacture la laine pour les cultivateurs à un prix raisonnable; achetez la laine pour argent comptant. Une commande d'aujourd'hui vous donnera satisfaction. 13 at 2 fs. P 05

A VENIR.—Une charrue sulky Frost & Wood en très bon état. Prix raisonnable. S'adresser à Lucien Crichet, Ange Gardien Est, B-6-at-4-fs.

A VENDRE.—Tuyaux en bâton faits de pierres cassées et ciment, 6 pes., jusqu'à 36 pouces, 24-36 sont broyés, longueur 30 pes, garantie, prix modérate. S'adresser à: Mme Badeau V. Delisle, Fortierville, Co. Lotbinière. B. 20 août, 4 fs.

AGENTS.—Hommes, femmes, \$10. par jour facilement. Manufactures chez vous nouveaux articles. Contient 5c. se vendent \$1. Expérience 9 ans nécessaire. Exercices pour détails gratuits. Addresser: The Home Made Association, Valcourt, V. Q. Shepherd Co., 20 at.-4-fs. P. 75

CULTIVATEURS, TRAPPEURS faites-vous un bon salaire cet hiver. Ma méthode de prendre les renards, pas de piège, pas de poison est GARANTIE. 62 renards pris du premier décembre 1924 au 15 mars 1925. Salaire: \$1240 de fourrure vendue à New-York. Ecrits-moi. E. Sauvé, Bte. 3, Hemmingford, Co. Huntingdon, P. Q. 20 at.-2fs. B

CHASSEURS.—Je prends de 45 à 60 renards par 4 à 5 semaines. Je puis enseigner à tout lecteur de ce journal comment le faire. Ecrits-moi pour avoir renseignements. W.-A. Hadley, Stanstead, Qué. 6-at-20-6-P06

COURROIE USAGÉE.—Courroie en caoutchouc usagée en parfaite état à bas prix: pour liste suivante: 3/4 plis, 15¢ le pied; 4 plis, 20¢; 5 plis, 25¢; 6 plis, 30¢; 8 plis, 40¢; 12 plis, 4 plus, 65¢, le pied. Aussi grossièrement d'outils pour la forge de toutes espèces, de second main—émeulles, perçoirs, étaux, soufflets, etc.—à bas prix. L. S. TARCHIS & SONS LTD., 184B McGill Str., Montréal. 30 at. 12 fs. P. 05

L'INSTITUT COMMERCIAL DE ST-PACOME, KAM.—Cours commercial français-anglais complet. Admission: Cours seulement \$5.00 par mois. Ouverture 1er sept. Rév. P.-A. Caron, principu

PIECES DE RECHANGE.—Toujours prêts à vous fournir toutes les parties de réparations (pièces neuves ou usagées) au plus bas prix et convenant à toutes marques d'automobiles. Automobile Limitee, 202-232 Sanguinet, Montréal. P. Q. 20 at.-4-fs.

A VENDRE.—Quelques jeunes bonus Ayreshires enregistrés provenant d'un taureau importé et de vaches au Livre d'Or. Pour plus de détails veuillez écrire à Art. Légaré & Fils, R. R. No 1, St-Sauveur, Québec. Tel. 2-0686 sonner 5. 13 at. 2-3 fs

A VENDRE.—Quelques beaux taureaux: Ayreshires du printemps provenant de vaches sous le contrôle du Livre d'Or. Troupeau accrédité—satisfaction garantie. Pour plus de détails s'adresser à E. Bernier & Frère, R. R. No. 3 Grand-P. Q. 20 at.-4-fs. Po 5

REINES ITALIENNES PURES 33-34 ABELLES A LA LIVRE.—Après 19 ans de sélection dans les reines d'abeilles nous sommes parvenues à produire des reines du grand choix, belles, prolifiques et grosses récolteuses de miel. Cette année la mère de nos jeunes reines a été immédiatement apicultrice. Selections de Milan, Italie; elle a obtenu \$200.00 à un superbe record; les bonus dont qui fident nos reines sont de grande qualité. Prix des reines: 1 à 10, \$1.25; 10 à 25, \$1.15 et plus. \$1.00.

ABEILLES A LA LIVRE.—Paquets de une livre avec reine, \$3.75 le paquet, deux livres avec reine, \$6.50. Le tout garanti en bonne condition, rendu à destination. Faites vos chèques payables au pair, à V. Saulnier, Barnham, Qué. (9-23 i. 6-12a—001

Fermes, Fromageries, Beurries.

ABRIQUE DE BEURRE ET FROMAGE A VENDRE.—Au village de St-Célestin, St-Célestin, Côte Nicolet, P. Q. B. 20 août, 4 fs.

FABRIQUE COMBINEE.—Beurrie et Fromagerie, système combiné, située dans le premier rang de la paroisse, près de l'église. Conditions de paiement faciles. S'adresser à Ch. Boudreault, St-Denis, P. Q. B. 6-at-18

ST-BRUNO DE CHAMBLY.—A 11 milles de Montréal seulement. Magnifique ferme, très proche, sol incomparable pour tous genres de culture terre riche, pas de roches. Bâties en pierre à \$10,000. eau dans maison et bâtiments, électricité dans tous les appartements, cave climatisée, fournaise à air chaud. Les agrès agricoles au complet. Voiture d'hiver et d'été attelages. Tout en parfait ordre. Un vrai bargain à prompt acheter. Le premier acheteur sérieux l'achètera à \$9,000; comptant \$4,500, balance facile. Pour plus de renseignements s'adresser de suite à Monsieur Aldéric. Poste restante, St. Bruno Station, Côte Chambly, P. Q. J. N. O. X 511

TERRE A VENDRE.—à 10 milles de Québec, 27 arpents tout en culture avec rouant et grande lieux. Joseph Poulin, Ancienne Lorette, B. P. Champigny, R. R. 1 P. Q. 20 at.-4 fs.-B.

TERRE A VENDRE A WARWICK.—Située au milieu d'un très beau village, sur la route nationale comprenant 4 hivron cent acres de terre tout en culture. De bonne sources qui ne tarissent jamais, pour pâturages, terre très plane et fertile, pas de roches, maison moderne, très confortable, service d'aqueduc, etc. Toutes les autres bâtisses en bon état. Condition facile à un acheteur sérieux. Doit vendre pour cause de santé. R. Beaumier, Warwick, Côte Athabasca. 6-at-4 fs.-B.

TERRE A VENDRE.—Très bonne terre en bon ordre et bonnes bâtisses, grandeur 2 1/2 arpents sur 10, bois de chauffage et sucrierie. Vendre à bonnes conditions avec ou sans rouant. S'adresser à Edgar Querette, St-Michel, Bellechasse, Côte. 20 at.-4 fs.-B.

TERRE A VENDRE.—Terre à vendre à St-Jérôme, sur la rivière du Nord, très bien à l'aise tout couvert en tôle galvanisée, grande partie munie d'un aile et d'un chariot à fumier, très spacieuse, bien éclairée; pavé en béton, porcherie en bétone; poulailler, grainerie caveau à racines le tout dans un emplacement le plus commode, et 150 arpents de terrain à 60 centimes pas de roches, richement boisé, avec chênes, châtaigniers, etc. Conditionnée à un prix raisonnable; achètez la laine pour argent comptant. Une commande d'aujourd'hui vous donnera satisfaction. 13 at 2 fs. P 05

AVENIR.—Une charrue sulky Frost & Wood en très bon état. Prix raisonnable. S'adresser à Lucien Crichet, Ange Gardien Est, B-6-at-4-fs.

A VENDRE.—Tuyaux en bâton faits de pierres cassées et ciment, 6 pes., jusqu'à 36 pouces, 24-36 sont broyés, longueur 30 pes, garantie, prix modérate. S'adresser à: Mme Badeau V. Delisle, Fortierville, Co. Lotbinière. B. 20 août, 4 fs.

AGENTS.—Hommes, femmes, \$10. par jour facilement. Manufactures chez vous nouveaux articles. Contient 5c. se vendent \$1. Expérience 9 ans nécessaire. Exercices pour détails gratuits. Addresser: The Home Made Association, Valcourt, V. Q. Shepherd Co., 20 at.-4-fs. P. 75

CULTIVATEURS, TRAPPEURS faites-vous un bon salaire cet hiver. Ma méthode de prendre les renards, pas de piège, pas de poison est GARANTIE. 62 renards pris du premier décembre 1924 au 15 mars 1925. Salaire: \$1240 de fourrure vendue à New-York. Ecrits-moi. E. Sauvé, Bte. 3, Hemmingford, Co. Huntingdon, P. Q. 20 at.-2fs. B

CHASSEURS.—Je prends de 45 à 60 renards par 4 à 5 semaines. Je puis enseigner à tout lecteur de ce journal comment le faire. Ecrits-moi pour avoir renseignements. W.-A. Hadley, Stanstead, Qué. 6-at-20-6-P06

COURROIE USAGÉE.—Courroie en caoutchouc en parfaite état à bas prix: pour liste suivante: 3/4 plis, 15¢ le pied; 4 plis, 20¢; 5 plis, 25¢; 6 plis, 30¢; 8 plis, 40¢; 12 plis, 4 plus, 65¢, le pied. Aussi grossièrement d'outils pour la forge de toutes espèces, de second main—émeulles, perçoirs, étaux, soufflets, etc.—à bas prix. L. S. TARCHIS & SONS LTD., 184B McGill Str., Montréal. 30 at. 12 fs. P. 05

A VENDRE.—Véus Ayreshires du printemps accrédités. Cochons Yorkshire né en mai très beaux sujets pesant 100 lbs. S'adresser à Calixte Bergeron, St. Pierre Baptiste, P. Q. 20 at.-4-fs. B

A VENDRE.—1 taureau canadien de 6 mois; 2 verrat Berkshire de 4 mois; 2 verrat Yorkshire de 4 mois; 4 bœufs Shropshire. S'adresser à Albert Nichols, La Présentation Co. St-Hyacinthe, P.Q. 20 at. 3 fs. Po 5

A VENDRE.—Quelques jeunes bonus Ayreshires enregistrés provenant d'un taureau importé et de vaches au Livre d'Or. Pour plus de détails veuillez écrire à Art. Légaré & Fils, R. R. No 1, St-Sauveur, Québec. Tel. 2-0686 sonner 5. 13 at. 2-3 fs

A VENDRE.—Quelques beaux taureaux: Ayreshires du printemps provenant de vaches sous le contrôle du Livre d'Or. Troupeau accrédité—satisfaction garantie. Pour plus de détails s'adresser à E. Bernier & Frère, R. R. No. 3 Grand-P. Q. 20 at.-4-fs. Po 5

REINES ITALIENNES PURES 33-34 ABELLLES A LA LIVRE.—Après 19 ans de sélection dans les reines d'abeilles nous sommes parvenues à produire des reines du grand choix, belles, prolifiques et grosses récolteuses de miel. Cette année la mère de nos jeunes reines a été immédiatement apicultrice. Selections de Milan, Italie; elle a obtenu \$200.00 à un superbe record; les bonus dont qui fident nos reines sont de grande qualité. Prix des reines: 1 à 10, \$1.25; 10 à 25, \$1.15 et plus. \$1.00.

ABEILLES A LA LIVRE.—Paquets de une livre avec reine, \$3.75 le paquet, deux livres avec reine, \$6.50. Le tout garanti en bonne condition, rendu à destination. Faites vos chèques payables au pair, à V. Saulnier, Barnham, Qué. (9-23 i. 6-12a—001

Fermes, Fromageries, Beurries.

ABRIQUE DE BEURRE ET FROMAGE A VENDRE.—Au village de St-Célestin, St-Célestin, Côte Nicolet, P. Q. B. 20 août, 4 fs.

FABRIQUE COMBINEE.—Beurrie et Fromagerie, système combiné, située dans le premier rang de la paroisse, près de l'église. Conditions de paiement faciles. S'adresser à Ch. Boudreault, St-Denis, P. Q. B. 6-at-18

ST-BRUNO DE CHAMBLY.—A 11 milles de Montréal seulement. Magnifique ferme, très proche, sol incomparable pour tous genres de culture terre riche, pas de roches. Bâties en pierre à \$10,000. eau dans maison et bâtiments, électricité dans tous les appartements, cave climatisée, fournaise à air chaud. Les agrès agricoles au complet. Voiture d'hiver et d'été attelages. Tout en parfait ordre. Un vrai bargain à prompt acheter. Le premier acheteur sérieux l'achètera à \$9,000; comptant \$4,500, balance facile. Pour plus de renseignements s'adresser de suite à Monsieur Aldéric. Poste restante, St. Bruno Station, Côte Chambly, P. Q. J. N. O. X 511

LA LOI POUR TOUS

(Suite de la page 560)

OBLIGATION PRESCRITE.—(Réponse à J. L.)—Q. Peut-on obliger une personne à payer une obligation enregistrée en 1884 et que la date de la même n'a pas été réclamée depuis au moins trois ans? Le débiteur ne possède pas de quittance ni recouvre, mais il est moralement certain que cette dette a été éteinte en 1886.

R. La prescription de trente ans s'applique à l'obligation qui n'est pas renouvelée au moyen d'un titre-nouvel après vingt-deux années écoulées de la date du dernier titre ou avant dix ans, lorsque la propriété qui doit la rente ou l'obligation est passée entre les mains d'un tiers acquéreur. Il suffit que cette obligation est entièrement prescrite en vertu de l'article 2242 qui déclare: "Toutes choses, droits et actions dont la prescription n'est pas autrement réglée par la loi, se prescrivent par trente ans, sans que celui qui prescrit soit obligé de rapporter titre et sans qu'on puisse lui opposer l'exception déduite de la mauvaise foi".

L'article 2228 déclare: "Le tiers-acquéreur avec une bonne foi, de redevances ou rentes en présent, avec l'espérance de capital par dix ans, au moyen d'une somme exemptée de vices, contre le créancier qui a entièrement manqué de jouer et d'exiger de son débiteur".

ANNULATION DE VENTE.—(Réponse à P. R.)—Q. Un cultivateur a acheté une machine qu'il devait recevoir au commencement de juillet, cette machine lui est parvenue vers le milieu du mois, mais bien qu'elle fut vendue en parfait ordre, une partie essentielle de la machine était cassée avant l'expédition. L'acheteur a la preuve de ce fait, et fait examiner la machine par plusieurs témoins. L'acheteur a donné à la compagnie vendeuse la pièce cassée pour qu'elle soit échangée, mais le défaut de la machine, le retard à la livrer à l'acheteur et les délais pour la faire réparer font que le vendeur subit des dommages assez considérables, d'autre part, il va de soi que la machine est dans un état défectueux et que la machine certains composants qui ne peuvent être conservés. Advenant le cas où la compagnie ne voudrait pas tenir compte des dommages subis par l'acheteur, celui-ci pourrait-il retourner la machine et sans encourrir les risques d'une poursuite de la part de la compagnie vendeuse?

R. Il n'y a pas de doute que l'acheteur peut réclamer les dommages qu'il souffre du fait que la machine lui a été livrée en mauvais état. C'était au vendeur à prendre toutes les précautions nécessaires et à examiner sérieusement la machine qu'il vendait. Sa négligence nous paraît rendre responsable de tous les dommages qu'il a pu entraîner. D'un autre côté, notre correspondant aurait dû, s'il n'avait pas l'intention de garder la machine, la retourner sans délai. Le fait d'avoir envoyé les dommages en réparation nous porte à croire qu'il avait l'intention de garder la machine et de ne pas annuler la vente.

Cependant nous croyons que si la compagnie vendeuse n'agissait pas en toute diligence, elle pourra être forcée à casser son contrat, vu que cette machine ne peut servir que dans un temps déterminé, et il en est de sa faute si elle ne peut remplir ses finalités. Avant de prendre la décision de garder la machine, il faut faire une enquête pour savoir si elle a été vendue à un autre acheteur.

1. L'inventaire des biens pourroit-il se faire sans l'intervention d'un homme de loi?

2. Le père est-il tuteur de ses enfants sans autre formalité?

3. Un fils marié depuis plusieurs années avant la mort de l'un de ses parents et auquel son père a consenti par contrat notarié une certaine somme pour l'établir, est-il éxilé des biens de la succession?

R. Sous le régime de la communauté de biens, lorsque l'un des époux vient à mourir sans testament, la communauté se sépare en deux parties égales, dont l'un va aux enfants et l'autre à l'époux survivant. Sous un tel régime une partie ou l'autre du patrimoine peut être déclaré à l'époux survivant. Cet inventaire ne sera nécessairement fait, car un notaire ou l'absence de testament, ou l'échec de l'ouverture de l'ensemble des biens, empêche l'établissement d'un inventaire.

2. Il est nécessaire d'apposer un timbre de deux sous sur les recus de dix dollars et plus, sous peine d'être condamné à l'amende de cent dollars au plus. Voici le texte même de la loi: "Les personnes qui ne veulent pas se conformer à la loi peuvent être poursuivies par le ministre des douanes et de l'accise".

Nous devons dire que lorsqu'une personne accuse réception d'un mandat d'argent par lettre ou par carte postale, il n'est pas nécessaire que cette lettre porte un timbre de deux sous en plus de l'affranchissement de la lettre. C'est ce que veut dire le règlement du département des douanes en date du 10 décembre 1923, où il est déclaré: "Les lettres expédiées par la poste ainsi que les cartes postales accusant réception d'un mandat d'argent quelconque sont considérées comme étant simplement des lettres et des cartes postales, et ne sont pas sujettes à l'impôt en question".

La plainte peut être portée au ministre des douanes et de l'accise, lorsque quelqu'un contre-vient à la loi du timbre sur les recus.

DEQUALIFICATION.—(Réponse à A. L.)—Q. Le maire et les conseillers d'une municipalité locale ont-ils le droit de siéger sous l'influence de personnes coquilles? Peut-on les faire disqualifier si elles se rendent coupables de pareil abus?

R. Le cas que nous soumet notre correspondant est tout à fait extraordinaire, et n'a pas été prévu par le code municipal, car on supposait, et avec raison, que les officiers publics sauraient tenir une conduite irréprochable.

Nous ne croyons pas d'ailleurs que dans un pareil cas, le maire et les conseillers puissent être déqualifiés.

Le seul